

**Documents à joindre à votre
demande et à adresser à la
préfecture de Nantes
exclusivement par voie postale**

➤ Formulaire de demande de permis de conduire international (Cerfa n°14881*01) complété et signé.

➤ **2 photographies d'identité identiques et récentes**, répondant à la norme « documents d'identité et de voyage français ».

➤ **1 photocopie** couleur, recto/verso, au format A4, **du permis de conduire national**, en cours de validité.

➤ **1 photocopie**, recto/verso, au format A4, **d'une pièce d'identité** en cours de validité .

➤ **1 photocopie, au format A4, d'un même justificatif de domicile de moins de 3 mois.**

➤ Le cas échéant, justificatif de la régularité du séjour, justificatif de la résidence normale en France

➤ **1 enveloppe**, libellée aux nom et adresse du demandeur et **affranchie au tarif du recommandé avec accusé de réception**, pour un envoi de 50g, (obligatoire).

Pour information

✓ Le permis international est délivré pour **3 ans ou jusqu'à la fin de validité du permis national.**

✓ Il n'est valable qu'à l'étranger, et doit être **accompagné de votre permis de conduire national.**

✓ Il autorise à conduire **les mêmes catégories de véhicules** que celles figurant sur le permis de conduire national.

**Si vous résidez en Sarthe
VOUS DEVEZ ADRESSER
VOTRE DOSSIER A**

**Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE-PCI
6 quai Ceineray
BP 33515
44035 Nantes Cedex1**

Notez le numéro du formulaire recommandé que vous avez fourni pour suivre l'envoi à votre domicile de votre permis international sur le site de la poste

ATTENTION

**Tout dossier incomplet
ne pourra être enregistré et sera
retourné au demandeur.**



**Justificatifs d'identité acceptés pour
vos démarches
« permis de conduire »**

➤ La carte nationale d'identité française y compris périmée depuis moins de 5 ans ou étrangère en cours de validité ;

➤ La passeport français y compris périmé depuis moins de 5 ans ou étranger en cours de validité ;

➤ La carte de combattant délivrée par les autorités françaises ;

➤ La carte d'identité ou de circulation délivrée par l'autorité militaire française ;

➤ La carte de ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;

➤ La carte de séjour temporaire, la carte de résident, le certificat de résidence du ressortissant algérien, la carte de ressortissant d'un État-membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;

➤ Permis de conduire délivré par un Etat membre de l'UE au nouveau format européen (modèle carte de crédit).